



© HCR / GEORGINA GOODWIN

RÉFUGIÉS DE LA RDC

[FICHE D'INFORMATION –
PROGRAMME MIXTE DES RDBV]

Programme de
Formation sur le
Parrainage privé des
Réfugiés

www.rstp.ca

1. Pourquoi des personnes fuient-elles la République démocratique du Congo (RDC)?

Conflits

Troisième pays d'Afrique par sa superficie, la République démocratique du Congo (RDC) compte plus de 75 millions d'habitants. Depuis 1998, plus de 5 millions d'hommes, de femmes et d'enfants y ont péri en raison de la pauvreté ou de conflits violents. Ces conflits, causés par divers facteurs politiques, ethniques, économiques et militaires, ont poussé de nombreux Congolais et Congolaises à fuir leur foyer en quête de sécurité. Une longue et coûteuse guerre civile a pris fin en 2003, mais des vagues de violence continuent de secouer le pays régulièrement, en particulier dans la région est.

Violence et violations des droits de la personne

En 2016, une nouvelle vague de violence a éclaté au Kasaï, une vaste région normalement paisible située au centre et au sud du pays. Actuellement, des milliers de civils y luttent pour leur survie. « Leurs biens, leurs écoles et leurs commerces [sont] en ruines et des membres de leur famille [ont été] assassinés. Les violations des droits de l'homme sont toujours massives [et incluent] notamment des mutilations physiques, des exécutions, des violences sexuelles, des arrestations et des détentions arbitraires dans des conditions inhumaines¹. »

Portrait d'une réfugiée congolaise du Programme mixte des RDBV

Une mère de 41 ans, originaire de la République démocratique du Congo, vit actuellement au Rwanda en compagnie de ses quatre enfants. Elle a six ans de scolarité et a travaillé comme marchande et aide-domestique. Elle a été considérée comme une « femme en péril » et pourrait bénéficier d'un soutien additionnel pour sa réinstallation. La famille parle couramment le français, mais ne connaît personne au Canada.

¹ HCR. *Urgence République démocratique du Congo* : <https://www.unhcr.org/fr/urgence-republique-democratique-du-congo.html>.

2. Où vont la majorité des réfugiés congolais?

Ouganda

Le conflit persistant dans l'est de la RDC a forcé un grand nombre de Congolais et de Congolaises à fuir vers l'Ouganda. La plupart de ces personnes ont reçu le statut de réfugié en raison de problèmes bien documentés dans leur pays d'origine. La population de réfugiés congolais comprend surtout des mères et des parents seuls, des personnes ayant besoin de soins médicaux (notamment en raison de traumatismes, de violences sexuelles ou de violences fondées sur le genre) et des enfants non accompagnés ou séparés de leur famille.

Rwanda

De nombreuses personnes trouvent aussi asile au Rwanda, où elles reçoivent le statut de réfugiés dès leur arrivée en raison de problèmes bien connus et documentés dans leur pays d'origine.

3. Pourquoi les réfugiés congolais doivent-ils quitter le pays dans lequel ils se sont réfugiés?

Ouganda

Difficultés d'emploi

L'Ouganda n'impose aucune restriction à la liberté de mouvement des réfugiés. La majorité d'entre eux choisissent de vivre dans des villages où ils ont accès à des terres cultivables et à des services essentiels. Les réfugiés ont aussi le droit de travailler et peuvent vendre leurs produits et leurs biens. Les réfugiés en zone urbaine trouvent généralement du travail dans les secteurs informels, mais ils doivent lutter avec les autres résidents pour accéder aux emplois et aux sources de revenus.

Difficultés d'accès à une éducation abordable

Les réfugiés ont droit à l'éducation et peuvent s'inscrire aux écoles ougandaises, mais la plupart n'ont pas les moyens d'acheter les uniformes et les manuels scolaires.

Accès limité aux soins de santé

Les réfugiés ont accès aux soins de santé primaires et peuvent être traités dans les hôpitaux locaux et régionaux. Cependant, il leur est difficile de gérer les maladies chroniques ou complexes. En outre, le conflit persistant dans l'est de la RDC empêche les réfugiés de retourner chez eux dans la dignité et la sécurité.

Rwanda

Restrictions à la liberté de mouvement

Le Rwanda impose des restrictions à la liberté de mouvement des réfugiés à l'intérieur du pays. Ces derniers doivent obtenir une autorisation écrite pour être admis dans les camps de réfugiés, se déplacer d'un camp à l'autre ou voyager en dehors des camps.

Restrictions à l'emploi

Les réfugiés ont droit à l'éducation, à la résidence et à l'emploi, mais la plupart occupent des emplois occasionnels ou travaillent comme domestiques, ce qui les rend vulnérables à l'exploitation.

Absence de solutions durables

Les réfugiés congolais ont peu de chance d'accéder à des solutions durables compte tenu des faibles possibilités d'emploi, de la pénurie de terres agricoles, du retour progressif de Rwandais et de Rwandaises en exil et de l'afflux de réfugiés en provenance du Burundi.

Impossibilité de retourner dans le pays d'origine

L'est de la RDC demeure instable et le pays est toujours aux prises avec « une crise politique et constitutionnelle prolongée concernant sa gouvernance et le départ du président actuel² ». La majorité des réfugiés congolais n'ont aucune chance d'être rapatriés dans la dignité et la sécurité. D'ailleurs, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) déconseille le retour vers leur pays d'origine.

4. Comment les réfugiés sont-ils sélectionnés pour le bassin du Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV)?

Le HCR ne sélectionne que les réfugiés les plus vulnérables en vue d'une réinstallation dans un pays tiers comme le Canada. Pour certains réfugiés, la réinstallation est la seule façon de poursuivre une vie utile et riche de sens. Pour d'autres, c'est le seul moyen d'obtenir une protection suffisante pour survivre.

Le HCR utilise généralement les critères suivants pour sélectionner les réfugiés africains en vue d'une réinstallation :

Femmes et enfants en péril : Parmi les réfugiés d'Afrique, les femmes et les enfants représentent la plus grande proportion de personnes vulnérables. Plusieurs ont subi des violences sexuelles ou des violences fondées sur le genre et le manque de structures de soutien social ne fait qu'accroître leur vulnérabilité. De plus, les faibles perspectives d'emploi poussent les femmes réfugiées à travailler comme domestique ou à se prostituer pour survivre, ce qui les expose à l'exploitation et aux mauvais traitements.

Personnes ayant survécu à la violence et à la torture : Un grand nombre de réfugiés ont survécu à la violence et à la torture. Les personnes qui ont été témoins ou victimes de violence dans leur pays d'origine continuent de souffrir des effets de cette violence.

Personnes vivant avec une maladie grave ou un handicap : Les réfugiés qui vivent avec une maladie chronique grave ou un handicap sont victimes de discrimination et d'exclusion sociale et économique. En outre, ces personnes ont difficilement accès aux fournisseurs de service dans leur pays d'accueil, ce qui les rend particulièrement vulnérables.

² HCR. *Projected Global Resettlement Needs 2019*, p. 39. [citation traduite]

Personnes appartenant à des minorités : Certaines minorités ont besoin de protection juridique, sociale ou physique. Par exemple, les personnes atteintes d'albinisme sont souvent rejetées par leur famille et leur communauté, car on croit qu'elles portent malheur. Les personnes de la communauté LGBTQ+ souffrent aussi d'exclusion socio-économique, tant dans leur milieu d'origine que dans leur pays d'accueil. Ces groupes ont généralement un accès très limité à l'éducation, à l'eau, au logement et aux soins de santé et sont souvent victimes de violence.

5. Comment puis-je aider?

Contactez le **Programme de formation sur le parrainage privé des réfugiés (PFPR)** et informez-vous au sujet du **Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV)**.

Le Programme mixte des RDBV facilite la réinstallation de réfugiés désignés par le HCR comme étant particulièrement vulnérables et ayant le plus grand besoin de réinstallation. Ce programme repose sur une entente de partage des frais. Ainsi, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) fournit aux nouveaux arrivants jusqu'à six mois de soutien au revenu, tandis que les groupes de parrainage issus du secteur privé procurent six mois de soutien additionnel. Ces groupes assument également les frais de démarrage et offrent un soutien social et affectif aux réfugiés pendant un an.

Le PFPR vous jumellera avec un réfugié ou une famille de réfugiés et vous accompagnera tout au long de la demande de parrainage.

Pour en savoir davantage :

Consultez notre page sur le Programme mixte des RDBV :
<http://www.rstp.ca/fr/rdbv/comment-peut-on-parrainer-un-refugie-pour-le-faire-venir-au-canada/>

Source : HCR. *Projected Global Resettlement Needs 2019.* (en anglais)

Programme de
Formation sur le
Parrainage privé des
Réfugiés

www.rstp.ca

SONGEZ-VOUS À PARRAINER DES RÉFUGIÉS ?

Contactez le **Programme mixte des RDBV (réfugiés désignés par un bureau des visas)** à **bvor@rstp.ca** ou au **1.877.290.1701**.



CCS
Catholic Crosscultural Services



Immigration, Refugees
and Citizenship Canada

Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada